



## Aktienbörsen im Korrekturmodus

Im Verlauf dieser Woche setzte die erwartete Korrektur an den Finanzmärkten ein. Seite 100

## Der Aufschwung rückt näher

Positive Signale für die deutsche Wirtschaft. Seite 101



### L'IMS a élu son nouveau conseil d'administration

Luxembourg. L'IMS Luxembourg a annoncé hier la nouvelle composition de son conseil d'administration. Elus à l'unanimité, les membres siégeront pour une durée de trois ans: Christian Scharff (PwC), président, Diane Müller-Kneip (Kneip), secrétaire, Pierre Krier (PwC), trésorier, Françoise Thoma (BCEE), Antoine Weber (ArcelorMittal), Marie-Hélène Massard (Axa), Bruno Renders (IFSB), Jean-Philippe Wagnon (Vectis ACF), Nico Bemtgen (Stiftung Hëllef Doheem). L'IMS Luxembourg accompagne depuis six ans ses membres dans leurs démarches RSE, à travers le partage d'expériences et de compétences. Avec une centaine d'entreprises membres, représentant 55.000 salariés au Luxembourg, l'IMS s'engage dans la mise en oeuvre d'actions pilotes et innovantes, qui permettent de répondre concrètement aux exigences accrues en matière de responsabilité et de durabilité. (C.)

### «House of Com», la nouvelle marque

Luxembourg. «House of Com» est une nouvelle marque dans le domaine de la consultance en communication. L'ombrelle commune réunit deux sociétés, «More Attitude» et «M(a)Gsolutions». Les deux entités, fondées par Nathalie Dondelinger («More Attitude») et Marc Glesener («M(a)Gsolutions»), restent indépendantes mais mettent en commun expérience et know-how. Les deux sociétés sont spécialisées dans la communication et le marketing. L'offre de service est axée sur le contenu et va de la consultance proprement dite à la communication de crise jusqu'au développement de projets éditoriaux et médiatiques. Les partenaires de «House of Com» adoptent une approche qui vise «à préparer, coordonner et exécuter une communication efficace». (C.)

### Die CSSF kann schlichten, ist aber kein Gericht

Luxembourg. In der Fondsbeilage der Financial Times vom 20. Mai wurde die Luxemburger Finanzaufsicht wegen vermeintlicher laxer Praktiken scharf kritisiert. Am Freitag reagierte die CSSF auf diese Vorwürfe. „Die Beschwerde ... wurde gemäß der Prozedur behandelt, die bei Beschwerden üblich ist“, heißt es in einer Mitteilung. Bei berechtigten Klagen gegen Investmentfonds versucht die CSSF, eine gütliche Einigung zwischen den Parteien herbeizuführen. Kommt diese nicht zustande, informiert sie den Kunden über die Rechtswege, die ihm offen stehen. „Die CSSF kann kein bindendes Rechtsurteil fällen“, wird in der Mitteilung betont. Das müssen die zuständigen Gerichte tun. (pley)

## Proposition de réforme de la Commission européenne

# Les auditeurs dans le collimateur

Le président de l'IRE exprime sa préoccupation

PAR LAURENT MOYSE

**En lançant en 2011 une proposition de réforme de la huitième directive relative au marché de l'audit, la Commission européenne a formulé une série de mesures dont certaines n'enchantent guère les professionnels de ce secteur. Au Luxembourg comme dans d'autres pays européens, ils montent au créneau et exigent des adaptations.**

Selon la Commission européenne, la crise financière de 2008 a révélé «d'importantes lacunes dans le système européen d'audit». De grandes institutions financières auditées juste avant ou au moment de cette crise ont connu ensuite des problèmes, une situation qui a mis en lumière «des faiblesses dans le contrôle légal des comptes». Dès lors, la Commission a exprimé sa volonté de clarifier le rôle des auditeurs et d'introduire des règles plus strictes pour le secteur de l'audit.

Président de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE) depuis juin 2012 et associé chez Ernst&Young, Jean-Michel Pacaud conteste l'analyse du commissaire en charge du dossier à Bruxelles, Michel Barnier. «Je défie quiconque de trouver un exemple où la responsabilité d'un réviseur d'entreprises aurait été mise en cause dans la crise de 2008», s'insurge-t-il dans un entretien qu'il nous a accordé il y a quelques jours dans les bureaux d'Ernst&Young, à Munsbach. Selon lui, aucun cas de défaillance d'entreprise lors de cette crise ne peut être clairement attribué aux sociétés d'audit.

La faillite d'Enron et la disparition d'Arthur Andersen en 2002 avaient, il est vrai, secoué ce secteur. De plus, la crise de 2008 a miné la confiance du public dans les institutions financières et dans tout ce qui s'y rattache. «La position de la Commission européenne est purement politique», estime Jean-Michel Pacaud, qui ajoute qu'elle vise en fait à briser la domination par les «Big Four» du marché des sociétés cotées. D'ailleurs, le commissaire Michel Barnier ne s'en cache pas: dans un communiqué datant du 30 novembre 2011, il a indiqué que les propositions avaient pour objectif d'éliminer les conflits d'intérêts «en garantissant l'indépendance et une surveillance stricte et en renforçant la diversité sur un marché trop concentré, particulièrement au niveau de son segment supérieur». En s'attaquant aux quatre grandes sociétés d'audit sur le marché européen, le commissaire se trompe de cible, estime le président de l'IRE, car cet éclatement



Selon Jean-Michel Pacaud, l'audit est devenu tellement compliqué que les auditeurs font souvent appel à des experts, informaticiens, fiscalistes ou spécialistes des risques. (PHOTO: TANIA FELLER)

irait au détriment de l'homogénéité des services que peuvent assurer les grands acteurs du marché de l'audit. Disposer d'un réseau international et de la masse critique est nécessaire pour pouvoir servir les grands acteurs économiques, affirme-t-il.

### Garantir la qualité

Jean-Michel Pacaud critique en particulier trois mesures contenues dans la proposition de réforme. La première prévoit que les sociétés d'audit n'auront plus le droit de fournir des services autres que ceux d'audit à leurs clients, de façon à éviter tout risque de conflit d'intérêts. «Nous pensons que toute restriction peut aboutir à une réduction de la qualité du travail», celle-ci constituant pourtant l'objectif majeur de la proposition de Michel Barnier, observe le président de l'IRE. Une

deuxième mesure vise à introduire un plafond de 10 % des honoraires demandés pour des services non audit rendus à des clients audit. Selon Jean-Michel Pacaud, l'audit est devenu tellement compliqué que les auditeurs font souvent appel à des experts, informaticiens, fiscalistes ou spécialistes des risques; à partir du moment où ceux-ci n'ont plus la possibilité de vendre d'autres types de services que le support à l'audit, ils désertent les cabinets d'audit et une telle restriction affectera aussi l'objectif de qualité que vise la directive. Une troisième mesure compte imposer la rotation obligatoire des firmes d'audit au bout de six ans, alors que les professionnels demandent une extension de ce délai à quatorze ans. En voulant réduire le mandat à six ans, on décourage les sociétés à investir dans la connaissance des clients,

ce qui risque à nouveau de nuire à la qualité du travail, déplore Jean-Michel Pacaud.

### Garder l'attrait de la profession

Au Luxembourg, la loi du 18 décembre 2009 règle la profession de l'audit et oblige les firmes à remplacer l'associé en charge d'un dossier par un autre au bout d'une durée maximale de sept ans. «Aujourd'hui, tous les acteurs de la profession s'accordent à dire qu'avec la huitième directive, l'équilibre est globalement atteint», déclare le président de l'IRE, pour qui le rôle crucial joué par les comités d'audit et la règle des sept ans sont des garde-fous efficaces. Regrettant que la Commission européenne n'ait pas pris le temps de tirer un bilan de la réforme précédente, il estime que Michel Barnier «a mis la charrue avant les bœufs». Il craint en particulier que la profession perde de son attrait alors que l'embauche dans le secteur de l'audit a nettement ralenti depuis 2008.

Au Luxembourg, pendant les cinq années d'avant la crise, le volume d'activité de la profession a progressé de 15 % à 20 % par an; à l'heure actuelle, la hausse n'est plus que de 5 % à 7 %, ce qui a un impact sur le nombre de jeunes diplômés que les cabinets recrutent à Luxembourg et qui a tout de même dépassé les 500 l'an dernier. En ajoutant au ralentissement conjoncturel les contraintes de qualité et les limitations du champ de compétences telles que le prône la Commission européenne, le métier d'audit risque de ne plus être aussi attractif alors que ce secteur a besoin d'attirer des jeunes réviseurs de qualité, souligne Jean-Michel Pacaud.

L'IRE compte actuellement quelque 440 réviseurs, les cabinets au Luxembourg employant plus de 6.500 personnes. La loi de 2009 a changé les paramètres, puisque de profession autorégulée, le secteur de l'audit est passé sous le contrôle de la CSSF dont les moyens de supervision sont nettement plus importants que ceux dont disposaient l'IRE. Ce dernier a toutefois gardé ses prérogatives au niveau des mesures de lutte contre le blanchiment et de la connaissance des clients. «Nous suivons avec beaucoup d'attention ce qui se passe dans le secteur financier», note Jean-Michel Pacaud, qui précise que l'avenir du secteur de l'audit dépend à 70 % de l'évolution de la place financière. Selon lui, les mesures prises notamment au niveau de la taxation de l'épargne auront pour conséquence que «d'ici trois à cinq ans, au moins trente banques auront mis la clé sous la porte».